

# CORONAVIRUS COVID-19



## Réduire de 10 à 20 % la production de lait pour éviter une nouvelle crise laitière

L'interprofession a alerté sur la modération de la production laitière afin d'éviter un surplus de production et la constitution de stocks importants d'invendus. Même si cela n'est pas toujours simple, il existe des leviers pour ralentir la production.



### Avec la mise à l'herbe, on en profite pour diminuer l'ensilage de maïs et le correcteur azoté.

Quand cela est possible, la mise à l'herbe est l'occasion de faire des économies sur les stocks fourragers et aussi sur le correcteur azoté. On peut diminuer la part de maïs dans la ration à 50% minimum pour garantir une transition convenable. Il ne faut pas avoir peur de diminuer le correcteur azoté. Un déficit en azote est beaucoup moins préjudiciable qu'un excès (mortalité embryonnaire...). On ajustera le correcteur azoté avec le taux urée dans le lait. Pour freiner la production, on visera un taux d'urée entre 200 et 250 pour maintenir un bon fonctionnement ruminal. On mettra à disposition de la paille ou du foin fibreux pour limiter la vitesse du transit. Un apport d'argile (sépiolite, montmorillonite) permet aussi de resserrer les bouses.

### Adapter la quantité de correcteur azoté

Réduire le correcteur azoté est un moyen simple efficace pour diminuer la production laitière. Le meilleur compromis « énergie-azote » d'une ration équilibrée se situe autour de 100 g de PDIE/UFL, en termes d'ingestion, de performances zootechniques et de rejets azotés. Diminuer de 10gr la concentration en PDIE revient à enlever 1kg de soja dans la ration. En deçà de 90 g de PDIE/UFL, une réduction de 10 g entraîne une forte baisse de l'ingestion (-1,5kg MS), du lait (-3,3 kg) et du TP (-1,2). Il ne faut pas descendre au-dessous de 80 g de PDIE/UFL pour optimiser le fonctionnement du rumen. C'est l'occasion d'utiliser des fourrages de moindre qualité pour viser un équilibre PDIE/UFL entre 80 et 90gr.

### Réponses de l'ingestion et de la production laitière à une variation du rapport PDIE/UFL

Rapport PDIE/UFL (g) de la ration\*

	80	90	100
soit en PDIE/kg MS	72	81	93
Ingestion totale (kg MS/j)	- 2,2	- 0,7	témoin
Lait (kg/j)	- 5,0	- 1,7	témoin
TP (g/kg)	- 1,8	- 0,6	témoin

\* Augmenter ou gagner 10 g de PDIE/UFL se fera avec ± 1 kg de tourteau de soja ou ± 1,5 kg de tourteau de colza

Source : INRA 2007

**Réduire le concentré de production** : tout d'abord, on veillera à équilibrer la ration de base. On peut réduire les quantités de concentrés de production dans le plan de complémentation soit en enlevant 1kg à tous les animaux, soit en ciblant d'avantages les animaux dont les besoins sont importants (début de lactation, vaches en période d'IA...).

Les avantages sont une baisse du coût alimentaire renforcement de l'autonomie. On valorise mieux les fourrages, à condition qu'ils soient suffisants et de qualité. Une baisse du TP peut cependant arriver

**Avancer les réformes** : Il y a dans tous les élevages des animaux que l'on devait reformer bientôt, ou que l'on pourrait reformer (qualité du lait, vitesse de traite, conformation de la mamelle, caractère...). C'est l'occasion d'améliorer la qualité de la traite et peut être diminuer un peu la production de lait. Cela peut aussi améliorer le confort des autres animaux et donc le sanitaire. Anticiper des réformes permettra d'économiser des stocks fourragers. Si ses stocks sont suffisants et qu'il a la place dans l'élevage, on peut en profiter pour engraisser les réformes.

**Distribuer du lait aux veaux** : on peut remplacer l'aliment d'allaitement par du lait doux. Solution efficace, facile et rapide, réversible et pas rémanente mais attention à l'organisation du travail. En pratique, c'est plus facile sur les veaux nouveaux nés, que de changer de plan d'allaitement en cours de période.

Il faut compter entre 400 et 500 litres de lait par veau selon l'âge au sevrage.

**Allonger le tarissement** : pour tarir plus tôt, il faut maîtriser le logement et l'alimentation des taries. Un allongement du tarissement est possible pour des animaux sains. Il faudra bien surveiller l'alimentation pour éviter le sur-engraissement. Pour des animaux ayant eu des infections récentes, il y a beaucoup plus de risque. Il faut veiller à la guérison complète du quartier avant tarissement.

**Passer en mono traite** : passer à une seule traite par jour, pendant quelques semaines, permet de réduire instantanément la production. Même si c'est une technique simple et réversible, elle est à réserver à un troupeau sain au niveau cellules et mammites.

Sans aller jusqu'à la mono-traite complète, c'est l'occasion de tester la suppression de la traite du dimanche soir, qui permet à la fois de réduire le volume de lait (-5% de lait) et de libérer du temps le dimanche soir. On retardera la traite du dimanche matin et on avancera un peu celle du lundi matin.

Pour conclure, la diminution de la production n'est pas si facile que ça. Il faut surtout veiller à ne pas mettre en péril l'économie de votre exploitation.

#### Contact :

Simon FOURDIN - Institut de l'Élevage – Tél. 03 22 33 64 72 – [simon.fourdin@idele.fr](mailto:simon.fourdin@idele.fr)

Anthony CHEMIN – Chambre d'agriculture de la Somme – Tél 03 22 93 51 24 – [a.chemin@somme.chambagri.fr](mailto:a.chemin@somme.chambagri.fr)

Sébastien JULIAC – Chambre d'agriculture de l'Aisne – Tél 03 23 22 50 62 – [sebastien.juliac@aisne.chambagri.fr](mailto:sebastien.juliac@aisne.chambagri.fr)

François FOULON – Chambre d'agriculture de l'Oise – Tél 03 44 11 45 62 – [francois.foulon@oise.chambagri.fr](mailto:francois.foulon@oise.chambagri.fr)

Héloïse BERAT – Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais – Tél 03 21 60 57 70 – [heloise.berat@npdc.chambagri.fr](mailto:heloise.berat@npdc.chambagri.fr)

#### INOSYS-RESEAUX D'ELEVAGE

*Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur le systèmes d'élevages.*

*Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et de la Région Hauts-de-France. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.*

